

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

En possédant une licence à l'Association Sportive du Basket Châtelleraudais, vous adhérez à une association de la loi de 1901 gérée par des bénévoles.

ENTRAINEMENT

Article 1 : Les parents des joueurs(euses) non majeurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un dirigeant avant de laisser leur enfant à la salle soit pour les entraînements soit pour les rencontres.

Article 2 : Chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements par semaine ; pour toute absence l'entraîneur doit être prévenu. De même l'entraîneur doit informer ou faire informer par un dirigeant du club de son absence le plus rapidement possible.

Article 3 : Chaque joueur(euse) et chaque entraîneur doivent être présents ¼ d'heure avant le début des entraînements.

Article 4 : A partir des catégories benjamin(e)s une obligation sera tenue de suivre une formation d'initiation à l'arbitrage ainsi qu'à la table de marque.

MATCHS

Article 5 : Chaque joueur(euses) doit accepter les décisions et temps de jeu imposés par l'entraîneur.

Article 6 : Vous faites partie d'une équipe, vous vous engagez à participer aux matchs. Votre éventuelle absence doit être discutée avec l'entraîneur.

Article 7 : Chaque licencié(e) s'engage à respecter toutes les joueuses et tous les joueurs, les entraîneurs, les adversaires, les officiels ainsi que les supporters.

Article 8 : Lors des matchs à domicile, des joueurs(euses) sont convoqué(e)s par l'entraîneur pour tenir la table de marque ou arbitrer. La participation aux tenues de tables de marque et à l'arbitrage est obligatoire, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu.

Article 9 : Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Toutes les conductrices et tous les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route.

Article 10 : Les licenciés du club faisant l'objet de plusieurs pénalités suivies d'une amende, se verront dans l'obligation d'en régler une partie.

DIVERS

Article 11 : Les licenciés et leur famille peuvent être sollicités pour l'organisation des tournois et des diverses manifestations organisées par le club.

Article 12 : Les installations sanitaires permettent à chaque joueur(euse) de prendre une douche. Dans un souci d'hygiène, il est fortement conseillé de les utiliser après les matchs ou les entraînements.

Article 13 : La salle, les vestiaires, et les sanitaires sont des installations publiques et chaque utilisateur doit veiller à les laisser aussi propres que possible.

Article 14 : Le club « Association Sportive du Basket Châtelleraudais » dégage toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels ou autres. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'emporter son sac dans la salle.

BONNE SAISON A TOUS ET A BIENTOT

Rappel : Les membres du bureau de l'Association du Basket Châtelleraudais sont élus lors de l'assemblée générale du club. Votre présence est donc importante lors de cette assemblée.

Nous possédons un site internet (<http://asbc-basket.clubeo.com>) et nous avons la possibilité d'y mettre des photos prises pendant les entraînements ou les compétitions. L'article 9 du Code Civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. En ce qui concerne les mineurs, il est bien évident que la protection est encore plus affirmée, l'autorisation préalable des parents ou tuteurs est obligatoire. En conséquence, à défaut d'un refus écrit de votre part, nous considérons votre autorisation comme acquise.

CHARTRE DU JOUEUR OU DE LA JOUEUSE ET DE SA FAMILLE

Exigence et bonne ambiance !!!

Sérieux :

- Présence obligatoire aux entraînements et aux matchs,
Etre ponctuel aux entraînements et aux matchs,
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence à l'avance (au moins 24h avant),
- Organiser son travail scolaire et ses autres hobbies afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences,
Les périodes de vacances scolaires ne sont pas des moments d'arrêts de l'entraînement. Au contraire, le club offre à ses adhérents la possibilité de s'entraîner encore mieux et encore plus,
- Avoir sa propre bouteille d'eau ou gourde à chaque entraînement.

Attitude :

- Adopter en toute circonstance un comportement courtois,
- Etre respectueux envers son entraîneur, ses camarades et les dirigeants du club,
Aider à ranger le matériel en fin d'entraînements et des matchs,
- Respecter les équipements et mettre une paire de chaussures exclusivement réservée à l'intérieur des gymnases,
- Veiller aux équipements qui sont prêtés par le club,
- Prendre soin de la pharmacie,
- Participer à tour de rôle de lavage des maillots de son équipe et rapporter le sac à l'entraînement suivant,
- Respecter la propreté des gymnases, ramasser ses papiers et sa bouteille d'eau,
- Emmener ou faire emmener par ses parents au moins 2 fois dans l'année les autres membres de l'équipe à un match à l'extérieur.

Etat d'esprit :

- Etre correct avec les autres joueurs : ne pas se moquer d'un camarade ou le laisser à l'écart,
- Faire preuve de fair-play avec les adversaires et ne pas provoquer,
- Etre respectueux envers les arbitres, accepter leurs décisions même si une erreur a été commise. Comme moi, il peut se tromper,
- Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent d'équipe qui sera à l'écoute pour rechercher une solution,

Esprit Club :

- **Vivre son appartenance à l'équipe :**
 - S'organiser pour être présent aux matchs de son équipe,
 - Participer de temps en temps à l'organisation des autres matchs à domicile (tenir le chrono ou la feuille du match précédent ou suivant),
 - Participer aux manifestations conviviales de son équipe (repas, tournoi, etc.),
- **Vivre son appartenance au club :**
 - Participer au soutien des autres équipes du club, en venant de temps à autre les soutenir lors de ses matchs à domicile,
 - Accepter, selon son niveau, d'être le parrain d'une équipe ou à l'inverse d'être parrainé par un joueur.
 - Répondre positivement aux sollicitations du club,
 - Tout joueur du club se doit d'entrer sur le terrain pour gagner le match en respectant, bien sûr, les principes de loyauté et de fair-play.

Tout manquement à ces règles est susceptible d'être sanctionné par une suspension de match voire exclusion en cas de récidive.

Engagement :

Je soussigné,

Nom et Prénom du joueur(se) : _____ ,

Nom et prénom des parents, mère : _____ , père : _____ ,

Déclare(ont) sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASBC, de la charte joueur, (disponible sur le site de ASBC et affiché dans les salles) et je m'engage à les respecter au cours de la saison.

Fait à _____ le _____

Date et signature du joueur ou de la joueuse + Signature des parents si licencié(e) mineur(e)